

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2666

présenté par

Mme Battistel, M. Arnaud Leroy et M. Blein

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et de récupération ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prise en compte des énergies de récupération au sein de la PPE est primordiale, afin d'adresser un signal fort du Gouvernement en faveur de leur développement.